

La CNCJ, la CRCJ de la Cour d'appel de Rennes et l'Université de Rennes signent une convention de partenariat

Le 24 Juin 2026, la Chambre nationale des commissaire de justice (CNCJ), la Chambre régionale des commissaires de justice (CRCJ) de la cour d'appel de Rennes et L'Université de Rennes ont signé une convention de partenariat destinée à renforcer les liens entre la profession de commissaire de justice et la formation universitaire.



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



La signature est dévolue à la
Chambre nationale des
commissaires de justice, en
présence de **Gérard Suissa**,
membre du Bureau national en
charge du pôle formation,
Quentin Loiseleur, directeur de
la formation, **Audrey Guerin**,
présidente régionale des
commissaires de justice de la
cour d'appel de Rennes, **Olivier
Serra**, doyen de la Faculté de
droit et de science politique de
Rennes, et **Virginie Vidalens**,
maître de conférences en droit
privé.

Cette initiative s'inscrit dans la
dynamique portée par la CNCJ
afin de **développer les
collaborations avec les
facultés de droit et de mieux
faire connaître la profession de
commissaire de justice auprès
des étudiants.**

Chaque année, la Faculté de
droit et de science politique de
l'Université de Rennes accueille
près de 5 000 étudiants, de la
licence au doctorat. Elle propose
notamment plusieurs parcours
spécialisés, parmi lesquels le
master « Justice, procès et
procédures », ouvrant la voie au
parcours « Contentieux
judiciaires » ainsi qu'à la
préparation de l'examen d'accès
à la profession de commissaire
de justice.

Publication légale Depuis le 1er janvier
2021, la Chambre nationale des
commissaires de justice (CNCJ) doit assurer
partenaires souhaitent renforcer
la connaissance de la profession
auprès des étudiants et les
accompagner dans leur
orientation et leur préparation à
l'examen d'accès.



Le partenariat prévoit également de développer l'accueil de stagiaires au sein des études de commissaires de justice et de favoriser les échanges entre le monde universitaire et les professionnels. Pour poursuivre ces objectifs, des conférences, colloques et autres manifestations en lien avec la pratique professionnelle pourront ainsi être organisés conjointement.

Conclue pour une durée de **trois ans**, cette convention témoigne de la volonté commune de la CNCJ, de la CRCJ de la cour d'appel de Rennes et de l'Université de Rennes de rapprocher la formation académique de la pratique professionnelle et de mieux accompagner les étudiants souhaitant s'orienter vers la profession de commissaire de justice.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)